



**Sessione di u 4 di nuvembre di u 2024**  
**Session du 4 novembre 2024**

**Decisione N° 2024-14**  
**Décision N° 2024-14**

**Analisi glubale di l'appiegazione di u Pianu d'Asestu è di  
sviluppu durevule di a Corsica**

**Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de  
Développement Durable de la Corse (PADDUC)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, la Chambre des Territoires convoquée le 30 octobre 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

**Etaient présents : Mmes et MM.**

ACQUAVIVA Jean-Felix, ALBERTINI Don-Marc, ALESSANDRINI Anthony, CECCALDI Attilius, GERONIMI Pierre-Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul-Louis, GIANNI Jean-Jacques GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Xavier, , MAROSELLI Dominique, MARTINETTI Achille, MATTEI Jean-Marc, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Christophe, ORSONI Marie-France, , PADOVANI Marie-Hélène, POZZO DI BORGIO Louis, ROCCA Antoine, SANGUINETTI Patrick, SIMEONI Gilles, TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange-Pierre

**Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : MM.**

Fabien ARRIGHI à Achille MARTINETTI, LUCCIONI Jean-Baptiste à Don Marc ALBERTINI, ROCCHI Ange-Toussaint à Pierre-Marie GERONIMI

**Etaient absents et excusés : MM.**

BERLINGHI François, DELPOUX Jean-Louis, MARCHETTI François-Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, PERENEY Jean, SAVELLI Pierre,

**Etaient absents : MM.**

BERTOLOZZI Paul-Antoine, BRUZI Benoît, CECCOLI François-Xavier, CUCCHI Nicolas, FRANCESCHI Jean-Claude, MARCELLESI Pierre, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean-Charles, SBRAGGIA Stéphane, TIBERI Francois

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017,
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse,
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires,
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-04, relatif à l'analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC),
- VU** Les documents relatifs aux analyses interne et externe des orientations du PADDUC,

## **LA CHAMBRE DES TERRITOIRES**

À l'unanimité des membres présents

**DONNE ACTE** de la présentation de l'analyse globale du PADDUC et des enjeux auxquels il faut répondre afin de mettre en adéquation les objectifs et la réglementation en vigueur et notamment les lois « ELAN », « Climat et résilience » et « ZAN ».

**ALERTE** dans ce cadre sur l'importance de la révision du PADDUC à brève échéance par rapport à l'élaboration et/ou à la révision en cours et à venir des documents d'urbanisme dans les territoires.

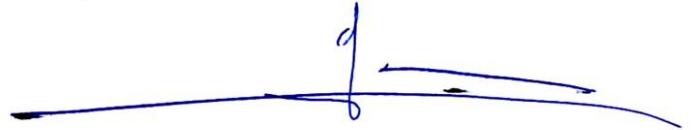
**SE FELICITE** d'avoir collaboré à l'élaboration du questionnaire à destination des communes dans le cadre de l'analyse externe du PADDUC.

**CONFIRME** être prête à s'impliquer dans l'élaboration de ce document en participant aux diverses réunions du bureau élargi tel que cela a été proposé.

**PREND ACTE** du calendrier proposé avec un passage devant l'Assemblée de Corse à la fin du mois de novembre et la réalisation de points d'étape réguliers tous les 6 mois, d'ici à 2027.

**SOULIGNE** l'importance d'inscrire la démarche dans le cadre des autres processus en cours comme l'autonomie permettant de souligner la singularité du territoire de la Corse.

Le Président de la Chambre des Territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line and a small loop on the right side.

Gilles Simeoni